



LIMOGES

ARTS DU FEU  
ET INNOVATION

DIRECTION  
DU DOMAINE PUBLIC

SERVICE GESTION DU DOMAINE PUBLIC  
05.55.45.63.17  
ddp.direction@limoges.fr

## Travaux et demande d'encombrement

A retourner au minimum 5 jours ouvrés (du lundi au vendredi hors jours fériés) avant le début des travaux

Les interventions importantes devront faire l'objet d'un rendez-vous sur site au minimum 15 jours avant les travaux

### ENTREPRENEUR / PROPRIETAIRE / COLLECTIVITE

Demandeur :

Adresse :

SIRET :

Tél :

Fax :

Mail :

### REALISATION DES TRAVAUX

Pour le compte de :

Adresse des travaux :

Nature des travaux :

Durée des travaux : jours dans la période du au

### A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

(les demandes ne seront pas traitées en l'absence de ces pièces)

- Ces travaux ont fait l'objet d'une **PERMISSION DE VOIRIE** n°.....
- Photocopie de l'**AUTORISATION D'URBANISME** délivrée par le service de l'Urbanisme lorsque les travaux l'exigent
- Justificatif délivré par le service Politique de l'Habitat lorsque les **TRAVAUX** sont **SUBVENTIONNES**
- **PLAN D'INSTALLATION** avec photos

### VOS BESOINS (à remplir avec précisions)

Demande  initiale /  prolongation N° autorisation initiale

Type d'occupation <input type="checkbox"/> sur trottoir <input type="checkbox"/> sur stationnement /chaussée		Surface encombrement au sol			Quantité
		Longueur	Largeur	Hauteur	
Cabane de chantier					
Benne					
Camion benne					
Nacelle					
Stockage matériaux					
Echafaudage					
Palissades					
Matériel de chantier (préciser)					
Autres (préciser) :					

Accès à une voie piétonne : n° d'immatriculation

Commentaires :

Infos droits de voirie : <https://www.limoges.fr/mes-demarches>

Demande faite le : .....  
Signature et cachet du demandeur

Voir au verso les mentions légales d'information sur la protection des données.

Demande d'encombrement de  
voie (pdf Ville)

**Protection des données :**

*Les renseignements recueillis seront traités par la Ville de Limoges sur le fondement légal de l'article 6-1-e (mission d'intérêt public) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) afin de traiter votre demande. Ils seront conservés pendant 5 ans maximum. En cas de refus, ils seront conservés jusqu'à la fin des délais légaux de recours.*

*Vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes (articles 15 et 16 du RGPD). Vous pouvez à tout moment vous opposer à ce traitement pour des raisons tenant à votre situation particulière à moins qu'il n'existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur vos intérêts, droits et libertés (article 21 du RGPD). Vous pouvez à tout moment demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite (article 17 du RGPD).*

*Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ([dpo@limoges.fr](mailto:dpo@limoges.fr)) ou utiliser un [formulaire](#) à votre disposition sur le site Internet de la Ville.*

*Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale (CNIL 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne ([www.cnil.fr/fr/plaintes](http://www.cnil.fr/fr/plaintes)).*